



21 février 2019

---

## Fiche d'information n° 2

### Révision de la classification des sols de Suisse et du manuel de cartographie des sols (rév. KLABS/KA)

---

#### **1 État du projet**

Les étapes du projet achevées avant 2019 sont résumées dans la fiche d'information n° 1 (septembre 2018). Elles ne sont pas présentées ci-dessous.

##### **1.1 Premiers travaux menés en 2019**

Anina Schmidhauser et Daniela Marugg, qui assument ensemble la responsabilité du projet, ont démarré leurs activités le 7 janvier 2019. Elles ont défini une première structure pour le produit final et, sur cette base, déduit les actions à entreprendre. Pour ce faire, elles se sont appuyées sur les rapports concernant l'avant-projet et le projet intermédiaire, les diverses analyses des besoins approximatifs et les analyses de détail. La littérature scientifique de base et les divers produits issus du PNR 68 ont également été consultés.

##### **1.2 Prochaines étapes**

Le plus urgent actuellement est de définir un calendrier et d'établir une liste de priorités incluant tous les thèmes abordés dans l'avant-projet. En partant de la structure du futur ouvrage et de l'ensemble des actions requises, des cahiers des charges seront rédigés pour les principales étapes de travail (sous-projets). Il sera ensuite décidé si ces cahiers des charges peuvent être assumés par les cheffes de projet ou s'ils doivent éventuellement être transmis à la division Agronomie de la BFH-HAFL, qui selon le contrat collabore au projet à raison de 150 heures par an (voir section 2). Si le traitement de ces tâches ne se fait pas au sein de la BFH-HAFL, les cahiers des charges serviront de base pour obtenir des offres de prestataires externes. Cette manière de procéder est prioritaire pour les cheffes de projet dans le cas des thèmes mentionnés ci-dessous. Lors des premières séances du comité d'experts et du comité du projet, on dressera l'état des lieux de ce dernier et on prendra si nécessaire de premières décisions.

- Glossaire de base : le glossaire qui servira de base à la nouvelle classification doit être mis au point très rapidement, afin de clarifier les définitions fondamentales des principales notions (par exemple les termes « sol » ou « horizon », les horizons A, B et C, ou les processus tels que la brunification, l'argilification, etc.).
- Système de classification / hiérarchie : l'élaboration conceptuelle et scientifiquement fondée du nouveau système de classification doit démarrer rapidement. La question est notamment de savoir si le système hiérarchique actuel doit être maintenu en partie ou entièrement. Dans ce contexte, l'intégration des sols anthropisés doit également être prise en compte. Il faut élaborer les bases nécessaires à la détermination des types de sols, des horizons et des sous-types.

- Matériaux parentaux : le but est d'en obtenir une représentation complète.
- Description des sols : on considère qu'il est en particulier prioritaire de définir les caractéristiques fondamentales requises pour décrire les sols de manière fiable pour le plus grand nombre d'applications possible. Ces caractéristiques doivent être disponibles au plus vite pour les cartographies en cours.
- Profondeur utile pour les plantes (PNG) : cette valeur, fondamentale pour l'appréciation des sols, est également requise de manière urgente dans le contexte de la délimitation des surfaces d'assolement (SDA). L'élaboration d'une méthode pédologique aussi claire que possible qui permette de déterminer la PNG sur le terrain pour tous les sols (y compris pour les sols anthropisés) est donc une tâche prioritaire.
- Il convient d'établir une liste de priorités des « enjeux en matière d'application » en se fondant sur les besoins identifiés lors des enquêtes, afin de décrire plus précisément les autres actions à entreprendre pour la thématique « interprétations ». Sur le plan politique, les classes d'aptitudes pour l'agriculture sont très urgentes, mais d'autres applications, notamment sylvicoles, ne doivent cependant pas être oubliées.

En parallèle, les procédures d'organisation et de communication sont mises en place.

- La manière dont la BFH-HAFL s'occupe du projet de révision à l'interne doit être communiqué de façon transparente aux personnes extérieures intéressées.
- Il s'agit également de traiter les propositions issues du rapport de BHP (13 décembre 2018) en ce qui concerne l'attribution par la direction de projet de mandats à des entreprises externes, ainsi que de les adapter à la situation actuelle conformément au contrat conclu entre la BFH-HAFL et l'OFEV. Ces procédures seront présentées dans la prochaine fiche d'information.
- Un comité d'experts est institué ; ses activités sont présentées de manière transparente (voir section 3).
- Une communication régulière doit être définie, avec des canaux appropriés (par exemple fiche d'information trois à quatre fois par an, site Internet)

### **1.3 Calendrier approximatif**

La mise au point des étapes décrites ci-dessus durera jusqu'à l'été 2019. L'attribution des premiers mandats externes sera possible au plus tôt à ce moment-là. Les principaux jalons déjà prévus sont les suivants :

- d'ici à AVRIL 2019 : mise au point du calendrier, projets de cahiers des charges ;
- MAI 2019 : première séance du comité d'experts, fiche d'information n° 3 ;
- 2<sup>e</sup> trimestre 2019 : séance du comité du projet.

## **2 Contrat de la BFH-HAFL et mandats externes**

L'offre transmise à l'OFEV par la BFH-HAFL est datée du 3 décembre 2018. Le contrat conclu entre l'OFEV et la BFH-HAFL est quant à lui entré en vigueur le 17 janvier 2019. Ces deux documents fixent les conditions générales suivantes pour le projet et les cheffes de projet :

- En fixant des priorités cohérentes, la direction de projet veille à ce que toutes les questions importantes soient clarifiées et à ce qu'une version révisée des KLABS/KA soit disponible lors de la clôture du projet. La nouvelle version remplira les objectifs fixés, si bien qu'elle pourra

être acceptée comme norme et appliquée lors de la cartographie de toutes les surfaces de Suisse. On tiendra compte en particulier du fait que les besoins des cantons et de la Confédération en informations pédologiques doivent être couverts le plus rapidement possible et que les principales innovations peuvent déjà être mises en œuvre pendant la révision dans les projets en cours et futurs.

- L'OFEV finance le projet jusqu'en 2023 pour un montant maximal de 1 490 000 francs.
- La BFH-HAFL facture ses heures effectives (250 000 à 280 000 francs par an). En font notamment partie les coûts de la direction de projet, les coûts pour les contributions scientifiques de la division Agronomie, ainsi que la moitié des coûts du poste d'assistant qui reste à pourvoir.
- La BFH-HAFL contribue au projet par ses prestations propres pour un montant de 110 000 francs (sous la forme du financement de la moitié du poste d'assistant).
- Un total d'au moins 380 000 francs est disponible (2019-2023) pour des adjudications externes par la BFH-HAFL.
- La gestion de la qualité et des risques sera confiée par l'OFEV à un autre mandataire.

### **3 Constitution du comité d'experts**

Le comité d'experts sera institué par la direction de projet d'entente avec l'OFEV. Les cheffes de projet disposent d'une liste non exhaustive de membres envisageables, qui a été établie dans le cadre des travaux préparatoires. La direction de projet prendra contact au premier trimestre 2019 avec les personnes qui y sont mentionnées en leur demandant de manifester leur éventuel intérêt. Pour une plus grande clarté et afin de permettre une meilleure planification des rencontres, les personnes intéressées fourniront également une synthèse de leurs connaissances spécialisées susceptibles d'être particulièrement utiles au projet.

Le comité d'experts sera géré de manière très flexible et ne siègera pas toujours dans la même composition. Il pourra aussi être renforcé. En fonction de la thématique abordée, les cheffes de projet inviteront une sélection de spécialistes pour des événements précis. Il est aussi envisageable de faire participer un plus grand nombre de personnes à des ateliers d'une journée entière.

En cas de participation à des séances du comité d'experts, un dédommagement est prévu pour les personnes qui ne travaillent pas pour des entités publiques (administration, hautes écoles). Le montant de ces indemnités est de 400 francs par personne.

En ce sens, le projet et surtout le comité d'experts doivent aussi être vus comme des plateformes d'échange de connaissances et de divulgation du savoir-faire dont le but est de faire progresser les standards suisses (à la manière d'un laboratoire de réflexion).

Afin que toutes les personnes intéressées sachent qui est impliqué dans le comité d'experts et quels sont les résultats obtenus, le site Internet du projet publiera la liste des membres, le programme du comité, ses procès-verbaux, etc. Ce site est en construction. En apportant leur aide au comité d'experts, ses membres déclarent explicitement approuver cette manière de faire.

### **4 Gestion de la qualité et des risques**

L'OFEV est en train de déterminer qui doit assumer la gestion de la qualité et des risques. Des informations seront fournies à ce sujet dans la prochaine fiche d'information (probablement en mai 2019).

## **5 Centre national de compétences pour les sols (nom provisoire)**

L'OFEV a mandaté la BFH-HAFL pour mettre sur pied le Centre national de compétences pour les sols (voir la [fiche d'information](#) du 19 décembre 2019). Le recrutement de la direction du centre est en cours. On veillera à profiter dès le début des synergies possibles entre le projet KLABS/KA et le centre national.

## **6 Manifestations**

Journée d'alignement WRB sur le thème des sols anthropisés le 26 juin 2019.